

Conseil Communal de Lausanne

Rapport de la commission n° 3

Rapport-préavis n° 2017/32 : Réponse au postulat de MM Jacques Pernet et Matthieu Carrel « Lausanne, ville jeune, ville d'art et d'études, où il fait bon vivre et où la musique « live » est la bienvenue ».

Membres présents :

Mme **Schlienger** Sandrine, présidence-rapportrice, Mmes et MM. **Berguerand** Anne (Verts.), **Birchler** Jean-Christophe (rempl. Donzé Manuel) (Centre), **Carrel** Matthieu (PLR), **Christe** Valentin (rempl. Voiblet Claude-Alain (PLC), **Droël** Line (Soc.), **Gaillard** Benoît (Soc.), **Genoud** Alice (Verts), **Pascuas Zabala** Esperanza (Soc.), **Pernet** Jacques (PLR) et **Rivola** Filippo (Soc.)

Membre absente :

Mme **Misiego** Céline (Gauche)

Représentants de la Municipalité :

M. **Hildbrand** Pierre-Antoine, directeur de la sécurité et de l'économie
Mme **Nicollier** Florence, cheffe du service de l'économie

Prise des notes de séance :

Mme **Mounir** Christine, assistante de la cheffe du service de l'économie, que nous remercions pour son travail.

Lieu : Bâtiment administratif du Flon, rue du Port-Franc 18, Salle de conférences 157 – 1^{er} étage

Date : Lundi 18 décembre 2017

Début et fin de la séance : de 9h00 à 10h00

La présidente ouvre la séance et donne la parole à Monsieur le Municipal Pierre-Antoine Hildbrand pour présenter ses collaboratrices.

Ensuite elle ouvre une discussion générale sur le rapport-préavis.

Monsieur le Municipal indique que le rapport-préavis fait suite à la fameuse affaire d'une « silent disco » ; il fait état d'éléments contextuels, de la situation spécifique du Flon et quitte les conditions assouplies.

Un postulant explique que l'interdiction d'une « silent disco » prévue dans un quartier pourtant dédié aux manifestations l'avait interpellé, motif du dépôt de son postulat. Il faut faire attention à la mixité logement/zone festive et mener une réflexion. L'économie du divertissement crée de l'emploi et il craint que l'on néglige cet aspect en créant du logement (ce qu'il approuve bien sûr).

Le second postulant comprend que l'accent soit plutôt porté sur le logement ; il y a des quartiers à habitat prépondérant mais il faudrait aussi des zones avec plus d'ouverture. Il pense que la Municipalité a les moyens d'analyser les situations et il insiste pour qu'elle garde un poids sur la vie nocturne dans sa pondération.

Un commissaire prend note que la Municipalité étudie au cas par cas, de manière proportionnée, mais il relève qu'il n'y a pas une ligne conductrice. Il n'y a pas non plus de mesures anticipatives. Il observe que des gens paient cher pour des appartements situés dans un quartier que pourtant ils savent animé mais ils « râlent » tout de même. Il exprime un vœu « la commission souhaite que la Municipalité examine avec soin l'opportunité de créer de réelles zones dédiées à l'animation dans le cadre de la mise à jour du PGA et du RPGA, excluant l'habitat et intégrant des mesures architecturales empêchant la diffusion de bruit ». Il pense effectivement que la vie nocturne doit être intégrée dans les réflexions en matière d'urbanisme. Ce vœu a été jugé excessif par certains mais a nourri la discussion ; du coup ce vœu ne donnera pas d'autre suite et ne sera donc pas mis au vote.

Un autre commissaire tient à souligner que les logements de la rue des Terreaux sont anciens et ne sont pas comparables à ceux du Flon. Il est convaincu, pour voir le centre se densifier, qu'il faut trouver un arbitrage. Il estime aujourd'hui que les solutions sont bricolées, mais qu'il ne peut en être autrement. Le domaine de la restauration et des bars ne représente que 2 à 3 % de l'emploi. Selon le rapport de gestion, le nombre de terrasses est en nette et constante augmentation. Il faut donc plutôt rechercher des compromis.

Monsieur le Municipal précise que les règles sont les mêmes pour toutes les activités, qu'elles soient déployées sur le domaine privé ou public. Cela vaut aussi pour le quartier du Flon.

Un commissaire souligne le conflit d'usage du domaine public et l'impossibilité de satisfaire tout le monde. On ne peut pas concentrer des bars à un seul endroit et imposer le silence dans le reste de la ville. Il pense qu'il ne faut pas trop de restrictions et fait référence à celles imposées aux terrasses de la rue Marterey qui a vu son animation diminuer. Il préfère la mixité et trouver de bons compromis.

Une autre commissaire trouve important d'étudier au cas par cas en maintenant un équilibre. Elle préfère la mixité qui rend une ville active et ne pas faire un seul endroit animé qui reviendrait à un ghetto. Il faudrait également travailler sous un angle plutôt architectural.

La discussion est portée sur le choix d'un seul endroit animé dans la ville ou pas. Certains craignent que la concentration d'animations à un seul endroit puisse amener des problèmes de sécurité. Tandis que d'autres pensent que cela devrait être plus facile de contrôler un seul endroit.

Un commissaire ajoute que l'économie du divertissement ne touche pas que l'emploi dans les bars/restos mais aussi tout ce qui y est lié. Lausanne vit du tourisme dont le flux a augmenté. Une étude de 2003 a évalué les retombées économiques à 1.6-1.7 milliards de francs. Il estime sage la décision de la Municipalité relative aux terrasses.

Monsieur le Municipal explique que concentrer les animations à un endroit fait sens mais avec des paliers liés à la taille et l'affluence des lieux. Si deux zones d'animations se touchent, il y aura des difficultés supplémentaires à gérer. Et il n'est pas possible d'augmenter le quartier du Flon qui est à saturation. Une réflexion devrait être menée en amont (plan directeur communal, plan général d'affectation). Il soulève la problématique des transports dont l'offre est limitée la nuit. Il ajoute que les établissements de nuit souffrent du succès des bars/terrasses ; à leur fermeture, leurs clients ne rejoignent pas forcément les établissements de nuit. Il évoque la rue de la Tour, définie comme quartier à habitat prépondérant, où des restrictions ont été imposées aux établissements et aux terrasses. Il ajoute que la délivrance d'autorisations pour des concerts de musique live à 100 dB est en augmentation. Les habitants tolèrent mieux une manifestation à 100 dB, une fois, que tout le temps des manifestations à moins de dB. En outre, elles sont mieux tolérées lorsqu'elles sont annoncées (par ex. le Festival de la Cité).

Monsieur le Municipal poursuit en indiquant que les habitants du Flon ne disent rien mais que ce sont ceux des Terreaux et de Chauderon qui se plaignent des activités du Flon et de l'Esplanade de Montbenon. Ces habitants étaient là avant les animations et souvent ils ne peuvent pas partir en raison, notamment, de revenus modestes. Les habitants d'Ouchy et la Société de développement ont eux aussi réclamé moins de bruit. Certaines mesures ont été instaurées, notamment que durant un week-end par mois en été il n'y a pas de manifestations. Il précise que Lausanne compte au total 7'000 jours/manif/an.

La présidente passe ensuite à l'examen du rapport-préavis ; les points suivants sont discutés :

Point 3.2 – Nouvelles lignes politiques

Un commissaire apprécie que le Service de l'économie soit le point d'entrée unique des demandes de manifestations, ce qui permet une vision globale. Il est également satisfait que la musique live soit bienvenue à Lausanne et que des dérogations soient possibles.

Point 3.3 – Situation spécifique au Flon et Silent disco

Monsieur le Municipal confirme que les animations sur les terrasses sont limitées à six jours par année et par établissement, avec un niveau sonore maximum de 85 dB et arrêt de la musique à 23 heures, l'objectif étant ensuite de faire rentrer les clients dans l'établissements.

La parole n'étant plus demandée la présidente clôt la discussion et passe au vote.

Vote de la Commission :

Au vote, la Commission propose au Conseil communal à l'unanimité la prise en considération du rapport-préavis.

La rapportrice
Sandrine Schlienger

Lausanne, le 22 février 2018